

Natura 2000 en actions : chacun sa formule !

1^{ère} condition : être propriétaire ou ayant droit (exploitant) de parcelles situées dans le périmètre du site Natura 2000

Contactez nous pour voir ce que l'on peut vous proposer au 05.58.85.44.21



Engagement volontaire et contractuel sur 5 ans (ou plus)

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Pour les agriculteurs

Parcelles agricoles, déclarées à la PAC, situées dans le périmètre du site Natura 2000 ou à proximité immédiate

Une mesure agro-environnementale et climatique, communément appelée MAEC, est un contrat agricole permettant de favoriser la biodiversité sur les parcelles agricoles. L'agriculteur s'engage à respecter un cahier des charges en contrepartie d'une compensation financière payée à l'hectare et par an.

Mesures pour les prairies, les cultures ou les mares
Dossiers instruits par la DDTM, financés par l'Etat et le FEADER
A réaliser en même temps que le dossier PAC

+ Valoriser des parcelles difficiles à exploiter ou peu productives

- Seulement 5 mesures proposées
Impossibilité d'épandre du fumier

Exemple

Un agriculteur peut s'engager à ne pas fertiliser et à faucher sa prairie plus tard que prévu afin de favoriser les insectes et la diversité floristique. En respectant ce cahier des charges, il reçoit 180 €/hectare engagé et par an pendant 5 ans.



Le contrat Natura 2000

Pour les propriétaires ou ayants droit

Parcelles non agricoles

Le contrat Natura 2000 vise à accompagner financièrement grâce aux fonds européens, un projet de restauration ou de gestion écologique d'un habitat naturel protégé ou d'une espèce qui nécessite souvent un investissement conséquent : débroussaillage, restauration d'une mare, etc.

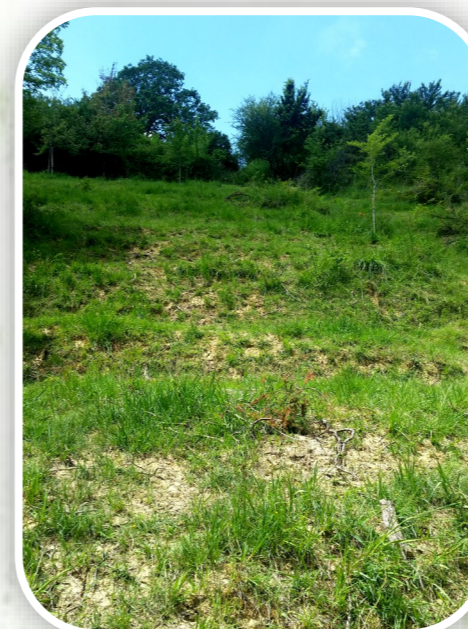
Sélection d'actions parmi une liste de mesures finançables
Remboursement à 100 % des frais avancés grâce aux fonds européens et de l'Etat, sur frais réels ou forfait

+ Toutes les démarches administratives et techniques sont réalisées avec l'aide de l'animateur.

- Avancement de trésorerie avant remboursement, délai min 2-3 mois
1 seule période de dépôt des contrats par an

Exemple

Un propriétaire de Castelnau Tursan restaure son coteau en débroussaillant manuellement des genévriers envahissants. La pose d'une clôture ainsi que les frais d'entretien des chevaux qui pâturent sont également pris en charge. Le propriétaire a choisi de réaliser les travaux lui-même mais il aurait pu faire appel à une entreprise.



La charte Natura 2000

Pour les propriétaires ou ayants droit

Engagement à la parcelle cadastrale

La charte vise à favoriser la poursuite, le développement et la valorisation des pratiques favorables à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur vos terrains.

Engagement par type de milieux

+ Formalité administrative rapide
Avantages fiscaux avec une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties

- Ne concerne que certains milieux
Aucune contrepartie financière exceptée la taxe
Accord du propriétaire pour les ayants-droits

Exemple

Un propriétaire peut choisir d'adhérer à la charte Natura 2000 pour valoriser ses pratiques respectueuses de l'environnement.



Régime d'Evaluation des Incidences

Natura 2000 est basé sur le volontariat mais quand il existe un programme ou projet susceptible d'avoir un impact sur les habitats naturels et les espèces d'un site Natura 2000, il est nécessaire de rédiger une Evaluation d'Incidences.

Ce dossier est proportionné au projet :

- grand projet = grande étude (ex PLUi, stations d'épuration ou grands ouvrages)
- petit projet = évaluation d'incidences simplifiée.

L'animateur ne peut pas rédiger ce dossier à la place du pétitionnaire mais il peut apporter toute information ou tout conseil technique pour appuyer l'élaboration de celui-ci, vous aider à dimensionner votre évaluation et peut vous fournir des données cartographiques nécessaires.

Contactez-nous le plus en amont possible pour connaître les enjeux du site et les éléments à votre disposition.

Exemples de projets

Permis de construire et d'aménager

Sentier de découverte

Curage de cours d'eau

Drainage

Défrichage

Passage busé

Vidange ou agrandissement de plans d'eau

PLUi

Une mission d'amélioration des connaissances

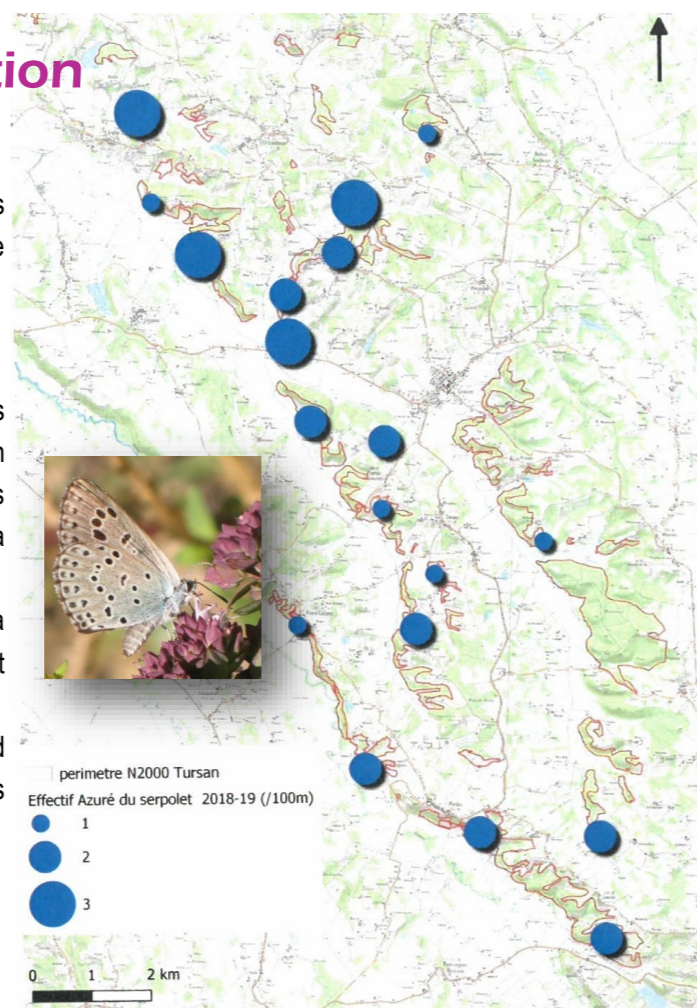
L'animateur réalise également un suivi écologique du site et améliore les connaissances afin de mieux cibler les actions et de préserver le patrimoine naturel présent sur le site.


Exemple sur le Tursan : Inventaire des papillons

Les papillons de jour sont de bons indicateurs de l'état de conservation des milieux ouverts. Notre partenaire, le CPIE Seignanx Adour, a donc réalisé un inventaire de 3 papillons d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 des coteaux du Tursan en 2018 et 2019 : l'Azuré du Serpolet, le Damier de la Succise et le Cuivré des marais.

La population d'Azuré du Serpolet semble plutôt bien se porter car l'espèce a été de nouveau observée sur les stations historiques connues pour l'abriter et de nouvelles stations ont également été découvertes. Un bilan donc positif.

L'état de conservation de ces populations est jugé moyen à bon et dépend pour beaucoup du caractère non boisé des coteaux, favorisé par les engagements Natura 2000. Ce suivi sera répété dans 5 ans.



 Landes Nature a une page Facebook, abonnez-vous pour voir nos actualités @LandesNature

Vous souhaitez restaurer un coteau embroussaillé ? Pour des conseils, une aide financière, un inventaire sur la faune et la flore, contactez le gestionnaire du site Natura 2000 des Coteaux du Tursan :

Association Landes Nature, Cité Galliane, 40 005 Mont-de-Marsan 05 58 85 44 21/ 06 40 60 18 66
suzy.lemoine@landes.chambagri.fr et marine.hediard@landes.chambagri.fr

Pour des informations complémentaires concernant Natura 2000 dans les Landes, consultez notre site internet : <http://barthesmidouzemarsin.n2000.fr>



Site Natura 2000
des Coteaux du Tursan FR7200771
Crédits photo : Landes Nature



L'Echo des coteaux

N°4 - Mars 2020



Prairie de bas de coteau à Payros

Lettre d'information du site Natura 2000 des Coteaux du Tursan

Petit rappel sur le dispositif Natura 2000

Vous entendez sûrement parler de Natura 2000 autour de vous ... « On ne peut pas construire à cause de Natura 2000 » ou bien « C'est Natura 2000 ici alors on ne peut rien faire » ou encore « Il a coupé la forêt et Natura 2000 n'a rien fait pour l'en empêcher, à quoi ça sert ? »... Mais qui est donc ce Natura 2000 qui empêche de faire des choses et laisse en faire d'autres ?

Natura 2000 n'est pas une personne, une administration ou une réglementation. C'est un réseau de sites européens créé pour préserver la biodiversité. Chaque état de l'Union dont la France a classé une partie de son territoire en site Natura 2000. Dans les Landes, il y en a 32 pour 188 850 ha. Et près de chez vous, il y a le site des « Coteaux du Tursan ».

« C'est bien beau d'avoir classé une partie du territoire mais **qu'est-ce qui se passe dans ces sites ?** »

L'objectif est de préserver voire de restaurer la biodiversité. C'est même un engagement des états. Chaque pays a le choix de la méthode tant que ça marche ! La France a choisi de NE PAS TOUT réglementer et de se baser sur le volontariat. Ce n'est pas comme une réserve nationale qui a un règlement bien clair. Dans un site Natura 2000, les propriétaires, exploitants, usagers ont le choix de s'impliquer ou non dans la réussite de l'objectif.

« **Comment s'impliquer ?** Qu'est-ce que cela va m'amener comme contraintes ? Qu'est-ce que j'y gagne ?

Et puis, d'abord pour préserver quoi ? »

Avant de répondre aux questions page suivante, il faut effectivement savoir ce qui doit être préservé et comment ? La France a choisi de doter chaque site d'un plan de gestion appelé Document d'Objectifs ou DOCOB. C'est un diagnostic écologique (état des lieux de la végétation et des espèces) et un diagnostic socio-économique. L'analyse de ces deux documents permet de se donner des objectifs de préservation et de se doter d'un catalogue d'actions. Un animateur est en charge de mettre en œuvre tout ça et...

...et de convaincre du coup !

Convaincre de la nécessité de préserver le patrimoine naturel commun n'est pas difficile car le plus souvent, tout le monde est d'accord. Le plus difficile est de trouver l'équilibre entre la préservation, l'économie locale et les usages. Des outils, présentés ci-après, sont disponibles pour concrétiser son engagement ou compenser une perte financière due à un changement de pratiques : contrats et charte Natura 2000, mesures Agri-Environnementales... Cependant, quelquefois, un échange de connaissances ou de point de vue sur un milieu suffit pour améliorer les choses.



NATURA 2000